



Politique sur l'environnement

Municipalité de Napierville
Juin 2024

Table des matières

Politique sur l'environnement	1
<i>Table des matières</i>	2
<i>Mot de la Mairesse</i>	3
<i>Mise en contexte</i>	4
<i>À qui s'adresse cette politique?</i>	4
<i>Grandes orientations et plan d'action</i>	5
Eau	6
Urbanisme et agriculture	7
Communautaire	8
Municipal	9
Sol	10
Transport	11
Les arbres	12
<i>Conclusion</i>	13



Mot de la Mairesse

Un pas de plus vers le vert!

C'est avec plaisir que je vous présente la Politique environnementale 2024 de la Municipalité de Napierville. C'est un document mûrement réfléchi afin de répondre aux défis d'aujourd'hui et d'anticiper ceux de demain. Elle est témoin de nos engagements pour favoriser la qualité de l'environnement dans notre municipalité. Il s'agit d'un incontournable afin de nous assurer d'offrir une qualité de vie à nos citoyens, et ceux des générations à venir. Toute l'administration municipale sera appelée à travailler de concert pour mettre en place les grandes orientations qui guideront nos actions décrites dans ces pages. Cette politique nous appartient à tous, il en tient qu'à nous de la garder vivante afin de s'assurer de notre engagement et de sa pérennité. En terminant, permettez-moi de j'aimerais remercier les membres du comité sur l'environnement ainsi que l'ensemble des services municipaux qui ont participé à l'élaboration de cette politique. Cette dernière inclut un plan d'action qui nous servira de tableau de bord afin de poursuivre concrètement nos démarches dans le futur.



Chantale Pelletier, Mairesse

Mise en contexte

La municipalité de Napierville constitue un pôle important de la MRC des Jardins-de-Napierville. Malgré que 98% du territoire de la MRC est composé de terres agricoles, la municipalité de Napierville est constituée d'un périmètre urbain à 76% réunissant la quasi-totalité des 1740 logements privés¹. Une population de plus de 4 000 personnes crée une dynamique résidentielle, industrielle, institutionnelle et commerciale parmi les plus importantes de la région. Traversé en son cœur par les routes 219 et 221, le territoire de 4,49 km² est accessible à moins de trois kilomètres de l'autoroute 15.

En 2012 une politique de l'arbre a vu le jour. Celle-ci venait encadrer la plantation et la protection des arbres sur le territoire. Bien qu'utile, le document devait se refaire une beauté et s'adapter aux nouvelles réalités. C'est ainsi que le travail de recherche et de création de ce nouveau document a vu le jour.

À qui s'adresse cette politique?

Cette Politique avec un plan d'action intégré permettra d'offrir une saine gestion environnementale en plus de fournir au conseil municipal un mécanisme efficace pour guider ses décisions. Cet document deviendra certainement un coffre à outils pour les différents départements au sein de la Municipalité de Napierville, soit les loisirs, le service incendie, la bibliothèque, mais plus particulièrement les travaux publics et l'urbanisme.

Cet ouvrage sera rendu public et les citoyens seront invités à le consulter pour connaître nos orientations, nos objectifs et nos moyens de mise en œuvre pour contribuer à l'adaptation des changements climatiques. Les citoyens résidents et commerciaux joueront également un rôle clé dans l'accomplissement de notre plan d'action. Sans leur implication, la Municipalité n'arrivera pas à créer le vent de changement désiré.

¹ Selon le recensement de Statistiques Canada de 2021

Grandes orientations et plan d'action

Par le biais de cette politique, la municipalité de Napierville vient encadrer de multiples thèmes, tous portant sur l'environnement, de près ou de loin et qui préoccupent la population et les professionnels de la Municipalité.

Les sept grandes orientations suivantes seront développées tout en présentant les axes d'interventions et des actions concrètes à mettre en œuvre dans un avenir à court-moyen terme.



Eau
Urbanisme et agriculture
Communautaire
Municipal
Sol
Transport
Les arbres

En se dotant d'une telle politique, la municipalité réitère sa volonté de s'orienter vers un développement plus durable de son territoire en conférant à l'arbre une place prépondérante au cœur de son environnement, tant au sein de l'espace public que privé. La Politique fournit donc à tous : responsables municipaux, citoyens, citoyennes et propriétaires fonciers, les orientations et axes d'interventions nécessaires pour apporter un changement et une attitude favorable envers l'environnement.

Cette Politique vise également à être à l'écoute de la population de Napierville. Elle se veut être un outil inclusif et évolutif.

Afin de supporter les actions environnementales trouvés dans ce document, la Municipalité s'engage à assurer le suivi et la mise à jour de ses outils législatifs, sans oublier de se faire accompagner en communication pour créer des campagnes de sensibilisation et rendre compréhensibles les modifications apportées.

Eau

Axe 1.1

Protection de l'eau souterraine

Installations septiques sur le territoire et qualité de l'eau souterraine

- ◇ Assurer le suivi des vidanges et de la conformité des installations septiques sur le territoire
- ◇ Créer une liste en attirant une ressource à ce programme

Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP)

- ◇ Mise en œuvre des mesures de protection requises selon les menaces identifiées dans l'analyse de vulnérabilité

Axe 1.2

Utilisation responsable de l'eau potable

Utilisation responsable de l'eau

- ◇ Faire un calendrier de suivi tel que requis lors de nouvelles installations de piscines ~~et spa~~
- ◇ Continuer la sensibilisation auprès des citoyens et sévir plus sérieusement les infractions
- ◇ Augmenter la surveillance sur le territoire en partenariat entre le service d'urbanisme et des travaux publics
- ◇ Instaurer un programme de subvention pour des appareils à faible consommation d'eau

Axe 1.3

Gestion des eaux pluviales

Réduction de l'infiltration des eaux de pluie

- ◇ Créer des aménagements dédiés à l'évapotranspiration des eaux de ruissellement à même les projets d'infrastructures urbaines
- ◇ Intéresser nos citoyens par les jardins de pluie

Récupération de l'eau de pluie

- ◇ Instaurer un programme de subvention pour l'obtention de barils récupérateurs d'eau

Sensibilisation

- ◇ Faire des capsules et des publications à mettre sur nos réseaux de partage d'information

Urbanisme et agriculture

Axe 2.1

Règlementation en faveur de l'environnement

Ruches urbaines

- ◇ Ajouter des normes pour encadrer et favoriser l'implantation de ruches urbaines

Énergie

- ◇ Interdire le chauffage au mazout

Ilot de chaleur/fraicheur

- ◇ Renforcer les normes sur les toitures blanches
- ◇ Ajouter des normes pour la perméabilisation des aires de stationnement

Eau

- ◇ Exiger le débranchement et interdire le branchement des gouttières au réseau municipal

Axe 2.2

Agriculture et environnement

Campagne d'information aux citoyens

- ◇ Favoriser l'agriculture de proximité
- ◇ Encourager l'herbicyclage
- ◇ Participer à différents événements en lien avec l'environnement
- ◇ Rendre disponible du paillis gratuitement avec le bois recyclé de l'écocentre

Communautaire

Axe 3.1

Consommation responsable

Revalorisation des biens matériels

- ◇ Ajouter une fin de semaine en été pour les ventes-débarras pour encourager la consommation responsable
- ◇ Favoriser la réutilisation de biens entre voisins en instaurant au moins une fin de semaine dans un local intérieur (ex. Salle communautaire) pour créer un espace de partage de biens

Règlementation

- ◇ Réglementer l'utilisation et la vente de plastique à usage unique

Axe 3.2

Implication citoyenne

Implication citoyenne

- ◇ Création d'un comité consultation en environnement
- ◇ Inviter les commerces à verdir leurs devantures
- ◇ Sonder plus régulièrement les citoyens sur les enjeux et les inquiétudes, idées

Axe 3.3

Sensibilisation

Programme de sensibilisation

- ◇ Création d'un calendrier selon les journées internationales environnementales pour la publication de texte de sensibilisation à travers nos plateformes d'information
- ◇ Instaurer une journée favorisant la réutilisation d'objets par d'autres citoyens sur un principe de chasse au trésor
- ◇ Réduire les déchets à la source en faisant des publications

Municipal

Axe 4.1

Financier

Subventions

- ◇ Promouvoir les subventions municipales
- ◇ Promouvoir les services environnementaux
- ◇ Montant annuel de subvention pour un projet qui se démarque en environnement

Axe 4.2

Administratif

Divers

- ◇ Poursuivre le virage sans papier pour l'ensemble des services de la Municipalité
- ◇ Ajouter de l'information sur notre site internet pour les aspects environnementaux
- ◇ Tenir à jour notre politique au maximum 5 ans

Sol

Axe 5.1

Le territoire

Règlementation

- ◇ Limiter l'étalement urbain en favorisant une requalification et densification avant de créer de nouveaux secteurs
- ◇ Ajouter des normes environnementales
 - Ex. sur les arbres et les aménagements verts
 - Ex. Exiger les jardins de pluie pour nouveaux projets

Meilleure connaissance du territoire

- ◇ Cartographier la canopée urbaine
- ◇ Augmenter le nombre d'arbres plantés annuellement
- ◇ Bonifier le programme de plantation sur les terrains municipaux et les emprises de rue

Axe 5.2

Les sols

Protection des sols

- ◇ Protéger les sols - assurer avec assiduité le suivi des permis d'application de pesticides
- ◇ Développer des ilots de fraîcheur

Sensibilisation

- ◇ Sensibilisation aux insectes pollinisateurs, monarches, etc.

Transport

Axe 6.1

Décarbonisation

Transport actif

- ◇ Encourager le transport actif - en ajoutant des voies cyclables et pédestres utilitaires sécuritaires
- ◇ Inciter nos employés à utiliser le vélo comme moyen de transport pour se rendre au travail
- ◇ Installer des supports à vélos dans nos installations municipales

Les arbres

Cette section vient abroger la politique de l'arbre datant de 2013. L'objectif reste idem, soit, de reconnaître l'arbre comme un élément essentiel pour assurer un avenir viable et soutenir le caractère identitaire de nos paysages urbains afin d'améliorer la qualité des milieux de vie et, ainsi, attirer les investissements. Le présent document reconnaît 4 avantages incontournables des arbres urbains soit : écologiques, structurants sur le paysage urbain, économique et patrimonial. L'arbre est une richesse à protéger et à faire grandir, car il procure de nombreux bénéfices à l'échelle humaine et aide à la lutte aux changements climatiques.

Axe 7.1

Mieux connaître l'inventaire arboricole du territoire

- ◇ Répertorier les arbres sur le territoire
- ◇ Lister les arbres remarquables
- ◇ Identifier les arbres dangereux
- ◇ Augmenter les inspections en lien avec les arbres

Axe 7.2

Planification

Renforcement des normes

- ◇ Adopter des normes entourant la plantation d'arbres afin d'assurer leur pérennité
- ◇ Augmenter les seuils minimums de plantation
- ◇ Assurer un meilleur suivi du territoire
- ◇ Mettre l'arbre au cœur des projets municipaux

Axe 7.3

Plantation

Sensibilisation

- ◇ Inciter des moyens novateurs ou des incitatifs afin d'encourager la plantation et la préservation des arbres sur le territoire
- ◇ Accroître la visibilité des interventions exemplaires et des bonnes pratiques sur le territoire
- ◇ Favoriser la plantation d'arbres à l'intérieur des espaces publics et privés
- ◇ Identifier des essences appropriées en fonction du lieu de plantation : le bon arbre à la bonne place
- ◇ Diversifier le type de plantation : favoriser la plantation de différentes classes d'arbres

Conclusion

Avec ce document, nous aspirons à faire notre part pour contribuer à préserver notre planète. Chaque action que nous posons nous sera essentielle et permettra aux générations futures de vivre dans une collectivité à la hauteur de nos attentes. Nous sommes fiers de notre municipalité et souhaitons qu'elle continue de bien grandir et de rayonner à travers notre région.

Ce plan d'action est une première étape pour la mise en œuvre de la Politique sur l'environnement. Celle-ci se doit d'être dynamique, vivante et mise à jour régulièrement afin de protéger la qualité de l'environnement et faire face aux enjeux actuels et futurs auxquels la Municipalité de Napierville sera confrontée. Ce document a une portée large sur de nombreux aspects qui sont tous des priorités pour notre administration.

L'administration locale et le comité environnement se dévoueront à concrétiser tous les éléments sans limites et au meilleur de ses capacités.

N'oubliez pas que c'est ENSEMBLE que nous créons notre collectivité et soyons FIERS de notre identité à l'écoute de l'environnement.

